

Les délocalisations universitaires, un espoir de justice sociale dans l'enseignement supérieur ?

Audrey Prieur, Patrice Caro, THÉMA, UPRESA 6049, CNRS, université de Franche-Comté

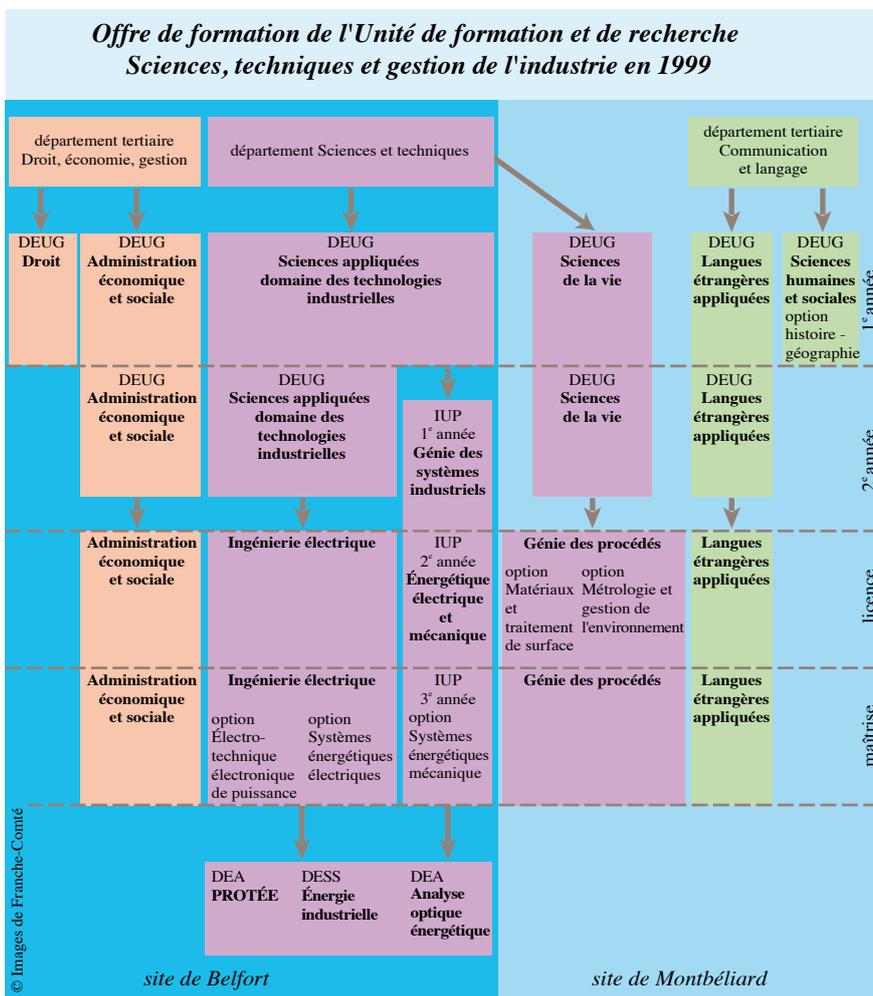
L'enseignement supérieur suscite depuis quelques années un vif engouement. En effet, considéré comme un passeport indispensable pour l'accès à la vie active, il est devenu une des préoccupations majeure de la société. Fort de cette image favorable, le supérieur dut faire face à un afflux massif d'étudiants (leur nombre a été multiplié par sept en une génération) ; les localisations des structures d'enseignement ont alors subi des modifications. En effet, elles ne sont

plus concentrées dans les capitales régionales, mais une trentaine a commencé à s'implanter dans des villes de taille plus modeste, comprise entre 25 et 100 000 habitants, d'où leur nom de « délocalisations universitaires » ou « antennes ». Après une dizaine d'années d'existence, il semble intéressant, au vu d'un exemple franc-comtois, d'établir un bilan des principales incidences des délocalisations dans l'enseignement supérieur, mais également de vérifier si elles ont atteint leur

objectif territorial de démocratisation, avec une analyse du profil de leurs étudiants.

L'université de Franche-Comté a créé, en 1991, dans le nord de la région, l'Unité de formation et de recherche *Sciences, techniques et gestion de l'industrie* (UFR STGI). Cet exemple local, illustré grâce à un rapide historique, permet d'appréhender le concept de délocalisation et en facilite la définition. Lors de sa création au XV^e siècle à Dole puis à Besançon, l'université de Franche-Comté s'implanta en plein cœur de ces villes. La situation évoluera peu jusqu'au milieu du XX^e siècle. Mais, à partir des années cinquante, les infrastructures existantes se révélèrent trop exiguës et impossibles à agrandir pour permettre l'accueil d'un flux croissant d'étudiants. Ainsi, influencé par l'urbanisme des grands ensembles, un campus fut édifié en 1962 à la périphérie nord-ouest de Besançon, là où l'espace ne manquait pas. Cette première « délocalisation » fut rapidement suivie, en 1967, par l'implantation à Vesoul d'un département de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Besançon.

Ce rappel chronologique facilite l'approche de la notion de délocalisation qui se définit comme une création d'implantation d'enseignements universitaires hors du siège de l'université. Une telle structure évolue selon différentes phases : dans un premier temps, ce sont des premiers cycles (première et deuxième années d'un cursus universitaire) qui sont délocalisés, puis dans une logique de continuité suivent les deuxièmes (licence et maîtrise) et troisièmes cycles (diplôme d'études approfondies [DEA], diplôme d'étude supérieures spécialisées [DESS] et doctorat). Sur ce modèle, l'université de Franche-Comté implanta un DEUG



d'Administration économique et sociale (AES) à Belfort et un de Langues étrangères appliquées (LEA) à Montbéliard : ces deux créations marquèrent la naissance de l'UFR STGI. Aujourd'hui, cette sixième UFR de l'université de Franche-Comté dispense de nombreuses formations et elle comptait, en 1996-1997, 1 400 étudiants.

Un jeu d'acteurs complexe

Cette délocalisation vers le Nord Franche-Comté a vu le jour grâce aux volontés conjuguées de nombreux acteurs. Les élus des municipalités de Belfort et de Montbéliard, du District urbain du Pays de Montbéliard (DUPM) et du conseil général du Territoire de Belfort se révèlent être les principaux instigateurs de l'UFR STGI. En effet, leur entrée au conseil d'administration de l'Université coïncide avec le début des négociations relatives à l'ouverture d'une antenne dans la partie septentrionale de la région. Ainsi, malgré les craintes d'une concurrence économique et l'affaiblissement de l'image



*Porche d'entrée d'un des sites de l'UFR STGI à Belfort
Cliché A. Prieur*



*Présentation du pôle universitaire du Pays de Montbéliard.
Cliché A. Prieur*

de marque de la capitale régionale, les élus bisontins n'ont pas été en mesure de s'opposer à cette délocalisation. La Région de Franche-Comté a même pris part au financement de ces bâtiments.

Enfin, l'Université joue un rôle majeur dans la création d'une délocalisation puisque son accord est indispensable. L'université de Franche-Comté était favorable à la création d'une antenne pour permettre de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur à condition que cette implantation nouvelle ne devienne jamais une seconde université et qu'elle ne menace pas l'université bisontine en termes d'effectifs et de moyens. De plus, vu le caractère social de telles structures, il aurait été inconcevable de se prononcer en leur défaveur.

Les délocalisations : un instrument de justice sociale

Les objectifs affichés par les délocalisations lors de leur création s'illustrent par un désir de justice sociale. Il s'agit d'abord de désengorger les universités-mères pour permettre

aux étudiants, toujours plus nombreux, de pouvoir suivre des études supérieures dans de bonnes conditions. Par conséquent, en l'absence de l'UFR STGI, un certain nombre des 1-400 étudiants qu'elle accueillait en 1996-1997 serait peut-être venu augmenter les effectifs bisontins et auraient alors entraîné une saturation des locaux.

Parallèlement, les délocalisations veulent démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. En effet, en renforçant la proximité entre les structures universitaires et les étudiants, elles pondèrent le facteur limitant à la poursuite d'études que constitue le coût de la mobilité des étudiants, ainsi elles touchent un public plus large. De plus, en favorisant la diffusion de structures d'enseignement supérieur dans des villes moyennes, elles ouvrent l'enseignement supérieur vers un enseignement de masse. L'installation d'antennes se justifie donc comme un moyen de lutte contre les inégalités socio-économiques et géographiques, en permettant aux étudiants des zones éloignées de suivre, malgré cet handicap, des études, sans avoir à «s'expatrier». L'UFR STGI semble avoir atteint cet objectif, puisqu'un grand nombre des étudiants qu'elle accueille est

issu de familles défavorisées du Nord Franche-Comté qui n'aurait pas eu les moyens de venir à Besançon suivre des études, les frais de logement et de transports étant trop élevés. Cela confirme que les motivations d'inscription dans les sites délocalisés sont souvent d'ordre économique. Enfin, cette structure de proximité devait permettre de freiner le départ de certains étudiants du Nord Franche-Comté vers les universités des régions voisines.

Toujours dans une volonté égalitaire, pour que tous puissent suivre des études, les délocalisations multiplient le nombre de sites dispensant des formations supérieures. Cette densification du maillage des lieux de formation souligne la volonté publique d'harmoniser, à l'échelle du territoire national, la répartition des villes équipées en structures généralistes universitaires. Ainsi, la création de l'UFR STGI dans le Nord Franche-Comté équilibre la localisation des villes dispensant des formations dans la région. Mais, pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés, les responsables de l'UFR STGI ont dû accepter certaines concessions.

Un recrutement circonscrit au Nord Franche-Comté

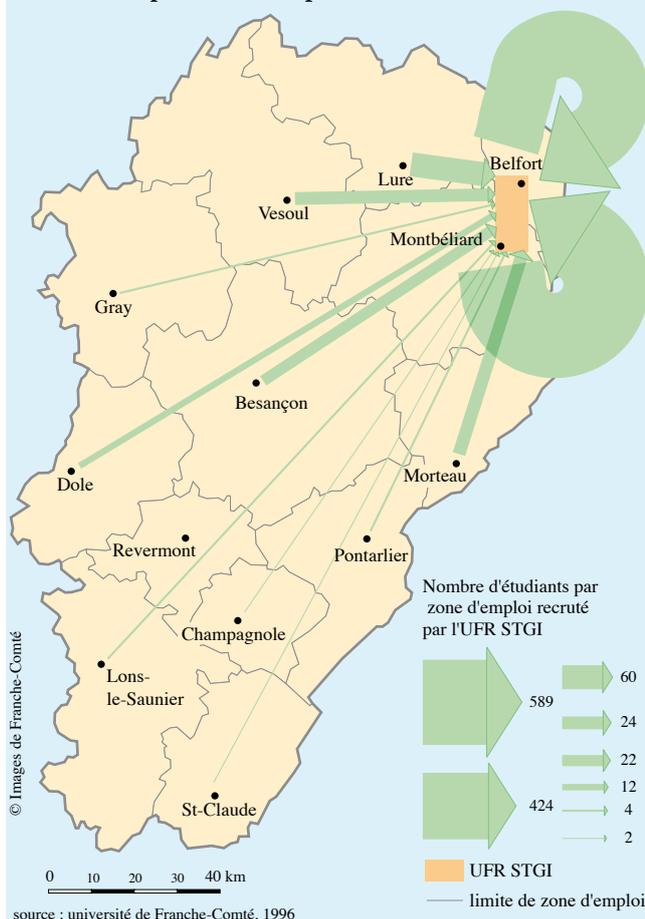
L'UFR STGI se caractérise par une attractivité très limitée dans l'espace franc-comtois. La proximité induit un fort taux de recrutement qui décroît rapidement en fonction de la distance. La grande majorité des étudiants inscrits en 1996-1997 (84,6 %) est originaire de la région. Les zones d'emploi de Belfort et Montbéliard fournissent 72 % de l'effectif total, respectivement 30 % et 42 %. Les étudiants de l'UFR STGI étrangers à la région (15,4 %) semblent majoritairement venir du quart nord est du territoire national. Ils sont surtout originaires des départements limitrophes de la région.

Cette faible extension de l'aire d'attraction peut s'expliquer par la proximité d'universités voisines (Strasbourg, Nancy, Mulhouse, Dijon). De plus, une position périphérique dans l'espace français dessert l'UFR STGI en minimisant son aire de recrutement. Mais cette nouvelle structure a permis de retenir un certain nombre d'étudiants dans la région qui seraient partis étudiant dans des départements voisins si elle n'avait pas existé.

Des profils caractéristiques

La surreprésentation des étudiants de Belfort et Montbéliard donne à penser qu'ils ont choisi ce site pour des raisons économiques et financières. En effet, les étudiants de l'UFR STGI ont un profil différent de ceux de l'université de Franche-Comté ou des autres étudiants français. De plus, une étude systématique des dossiers a montré que selon leur discipline d'inscription, les étudiants de l'UFR STGI présentaient des caractéristiques différentes.

Aire de recrutement des étudiants de l'UFR STGI par zone d'emploi en 1996-1997



Profil des étudiants des filières littéraires et scientifiques de l'UFR STGI

	filières scientifiques	effectif	filières littéraires	effectif
sexe	masculin	385	féminin	622
âge	21 ans	115	21, 22 ans	139
	25 ans et plus	79		
adresse des parents	zone d'emploi de Vesoul	15	zone d'emploi de Lure-Luxeuil	31
	zone d'emploi de Besançon	17	zone d'emploi de Montbéliard	229
	autres régions françaises	127	zone d'emploi de Belfort	217
	à l'étranger	18		
série du baccalauréat	sciences et technologies de laboratoire	27	littéraire	202
	sciences et technologies industrielles	129	sciences économiques et sociales	203
	scientifiques	380	sciences et technologies tertiaires	159
PCS* du chef de famille	cadre, profession intellectuelle supérieure	89	ouvrier	335
	profession intermédiaire	120		
cycle d'inscription	deuxième cycle	237	premier cycle	565
	troisième cycle	78		
résultat	admis	307	échec	327
session	première	313	deuxième	386
retard au baccalauréat	aucun	256	2 ans	179
			3 ans et plus	103

*Profession et catégorie socio-professionnelle

© Images de Franche-Comté

D'une part, les publics de LEA et d'AES sont très semblables. Ces deux filières littéraires sont caractérisées par un grand nombre de filles inscrites en premier cycle. Elles ont en général obtenu un baccalauréat littéraire avec du retard, elles sont pour la plupart originaires des zones d'emploi de Montbéliard, Belfort et dans une moindre mesure de celle de Lure-Luxeuil. Les étudiants appartenant à ce profil sont en majorité issus d'un milieu ouvrier.

D'autre part, les étudiants des filières scientifiques à l'UFR STGI sont majoritairement masculins et ils sont plus âgés. Cette filière se caractérise par un recrutement plus diffus : l'adresse des parents se situe, plus fréquemment que pour les deux autres filières, hors de Franche-Comté. Cette population est moins handicapée que la précédente par un retard au baccalauréat de série scientifique. Ces étudiants obtiennent de meilleurs résultats que ceux des autres filières. Enfin, les chefs de famille exercent une profession plus qualifiée que ceux des autres filières.

La menace d'un enseignement à deux vitesses

Les délocalisations, par leur situation périphérique et leur notoriété peu assise, rencontrent de réels problèmes en ce qui concerne le recrutement d'enseignants. Ainsi, la difficulté d'embaucher un personnel enseignant sur place incite à avoir recours à des vacataires ou à du personnel de l'université-mère. Mais ces personnes recrutées ne désirent pas toujours résider sur place car elles ne souhaitent pas se couper de la recherche, quasi inexistante sur les sites délocalisés, ni délaissier leur service dans les sites centraux. Ces problèmes de recrutement

se traduisent par des taux d'encadrement faibles qui mettent en lumière un risque de différenciation de l'enseignement entre les différentes structures d'enseignement. Ainsi, l'UFR STGI disposait d'un encadrement limité avec en moyenne 1,2 professeur pour 100 étudiants en 1994-1995, contre quatre à l'UFR Sciences du langage de l'homme et de la société (SLHS) de Besançon.

De plus, comme ce sont d'abord des composantes de premiers cycles, les antennes font preuve, au moins dans un premier temps, d'un désengagement vis-à-vis de la recherche. Ainsi, elles alimentent bien le risque d'un enseignement à deux vitesses avec, d'une part, des sites secondaires sans troisième cycle créés uniquement dans le but de désengorger les universités-mères et, d'autre part, les lieux centraux développant la recherche. Enfin, les délocalisations proposent une offre de formation limitée qui peut induire une orientation forcée pour les jeunes qui s'inscrivent dans ces structures et qui bénéficient donc d'un choix plus restreint que sur les sites centraux : l'UFR STGI offre un choix de six filières contre vingt et une possibles à Besançon.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur justifie à elle seule l'existence des délocalisations universitaires. En revanche, elle ne doit pas faire oublier la menace d'un enseignement à deux vitesses due à des problèmes de taux d'encadrement, d'orientation forcée, de recherche délaissée ou encore de recrutement peu diffus. Ces difficultés montrent que les nouvelles structures ne sont pas la panacée que tous les acteurs espéraient, puisque, hélas, elles reproduisent les disparités économiques et sociales et ne réduisent pas les inégalités devant l'enseignement supérieur ■